

Bonjour,
A retenir, cette semaine :

Avis CFE-CGC Hermione	Avis CFE-CGC inspection	Avis CFE-CGC Assurances collectives
Absentéisme maladie	Aménagements de bureaux	Qualité de vie au travail
Congés en agence	Directions Indemnisation	Restaurer la confiance

Bonne lecture 😊

Avis CFE-CGC projet Hermione

Les élus du CSEC sont consultés ce jour, suite à la présentation du 19 mai 2022 du projet Multimarkets impactant le site Hermione situé à Tours, par la Direction Générale Investissement et Covéa immobilier.

Ce projet intègre le déménagement des sites du CMR et du Centre d'expertise MAAF de Saint Cyr sur Loire sur le site Hermione de Tours et le passage en NET de l'ensemble des équipes qui y seront implantées, ainsi que celles de Fidélia qui y travaillent déjà...

[Consulter l'avis en intégralité](#)

Indemnisation

L'été s'annonce très chaud voire caniculaire dans les services Indemnisations : mise en place d'heures supplémentaires, sollicitation d'équipes pour aider à la gestion des sinistres, gestion des catastrophes naturelles ... 😊

Des solutions pérennes seront à mettre en place.

A suivre

Qualité de Vie et des Conditions de Travail et mobilités durables

Lors de la commission de suivi de la Qualité de vie et des Conditions de Travail, la Direction a fait un point sur le baromètre social. Les résultats sont toujours en cours d'analyse approfondie et nous devrions en savoir plus au mois d'octobre.

Quelques statistiques :

- le taux de participation est de 67% !
 - 51 % des répondants au questionnaire ont rédigé au moins un commentaire sur une question ouverte (plus de 11 000 verbatims).
 - le taux d'engagement (réponses plutôt positives sur l'ensemble du questionnaire) est de 63% sur l'ensemble de Covéa.
- Ce sera la mesure étalon pour les années à venir.

L'ensemble des organisations syndicales signataires de l'accord ont demandé la retranscription complète du questionnaire.

Retrouvez plus d'informations sur la QVCT dans [notre dossier spécial](#).

Concernant le **forfait mobilités durables**, 911 processus ont été saisis sur Lifebox au 7 juillet : 472 pour du vélo, 148 pour du covoiturage et 1 pour de l'autopartage. Quant au transport à l'unité, 25 demandes ont été saisies.

Pour rappel, ce forfait est entré en vigueur le 1er juin 2022.

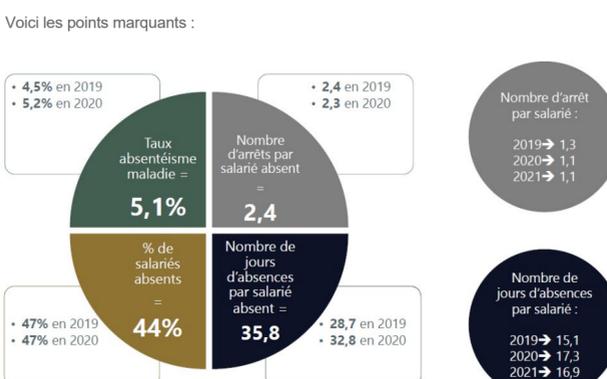
Absentéisme maladie Covéa en 2021

Le CSEC des 5 et 6 juillet 2022 a été l'occasion pour la Direction de présenter les chiffres de l'absentéisme de l'année 2021.

La Direction a choisi de traiter les absences en jours calendaires, ce qui explique les taux très bas.

Plutôt que d'observer les taux, il convient plutôt de noter les tendances.

Voici les points marquants :



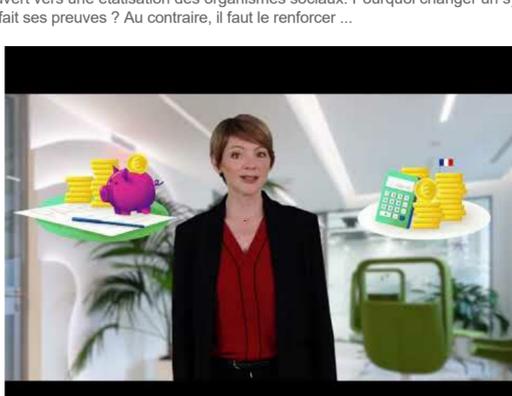
Le taux d'absentéisme maladie est en baisse, ceci étant visible sur la tranche 4 jours - 3 mois. Néanmoins, la durée moyenne d'absence est en hausse, avec la tranche > 3 mois. Cette dernière est devenue la tranche majoritaire chez Covéa.

A noter :

- Le taux d'absentéisme est de 6,1% chez les **femmes**, en baisse de 0,15 points. Il est de 3,3% chez les **hommes**, en hausse constante depuis 2020.
- La maladie est en hausse chez les **cadres**, passant de 2,8 à 3%, elle diminue chez les non cadres, de 7,2% à 6,9% entre 2020 et 2021.
- La **tranche d'âge 30-39 ans** est celle qui a le plus fort taux d'absentéisme maladie (gestion des enfants en période Covid d'après la Direction).
- C'est en **région Provence Alpes Côte d'Azur** qu'il y a le plus fort taux d'absence, avec 9,4%.
- Le taux d'absentéisme augmente avec la **taille de la structure**. Ainsi, les structures de moins de 5 salariés présentent un taux de 4,4% tandis que celles de plus de 15 salariés présentent un taux de 5,7%.

Restaurer la confiance dans le paritarisme

Le modèle social français, c'est ce qui nous permet de traverser les crises : crise économique, crise sociale, crise sanitaire... Il nous protège. Il est donc précieux. Or, ce modèle est en danger. En dénonçant régulièrement l'état des finances des organismes sociaux, dont il a souvent très largement sa part, l'État avance à visage découvert vers une étatisation des organismes sociaux. Pourquoi changer un système qui a fait ses preuves ? Au contraire, il faut le renforcer ...



Avis CFE-CGC Assurances collectives

La CFE-CGC est consultée sur une partie du programme « collectives », le transfert des portefeuilles assurances collectives MMA vers MAAF Santé qui devient une structure Covéa. Actuellement ces portefeuilles sont coassurés par plusieurs sociétés d'assurance. Cela génère de la complexité pour les clients et complique singulièrement le pilotage économique des portefeuilles...

[Consulter l'avis en intégralité](#)

Congés en agence

Qu'en est-il des congés dans les agences ouvertes du lundi après-midi au samedi matin ?

L'acquisition de congé payés, comme la pose, s'appuie sur le nombre de jours travaillés (5 jours si le salarié travaille 5 jours et 5,5 jours s'il travaille 5,5 jours).

Le cas est identique pour l'hypothèse ci-dessus. Dès lors que nous fonctionnons en jours ouvrés, pour une agence ouverte le lundi après-midi ; si le salarié pose son lundi, ce sera 1/2 congé payé ou ATT qui sera décompté.

Le fonctionnement est le même pour le samedi.

Un prorata s'opère par rapport au nombre de jours fériés garantis pour les collaborateurs qui travaillent 5,5 jours (5,5/5 = 9 jours).



Avis CFE-CGC Cové'A Victimes à l'inspection corporelle

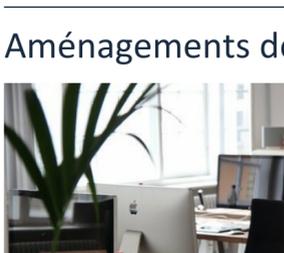
Lors du CSEC du 19/05/2022 la direction Indemnisation corporelle est venue présenter aux élus un projet d'évolution d'outil inspecteurs corporels Cové'AVictimes pour lequel nous avons rendu un avis.

La Direction Indemnisation Corporelle a pour mission de gérer l'ensemble des sinistres corporels médians et importants du groupe Covéa – supérieurs à 10 % d'invalidité –, avec des enjeux financiers majeurs – représentant 8,7 milliards d'euros pour le Groupe en termes de provisions –, dans un écosystème orienté vers les victimes.

Cette Direction centralise également les activités supports de la gestion de sinistres corporels pour l'ensemble du Groupe.

[Consulter l'avis en intégralité](#)

Aménagements de bureaux



Le métier d'aménageur de bureaux a été complètement revu en quelques mois. Avec le développement du télétravail, de plus en plus d'entreprises se demandent comment faire revenir leurs salariés au bureau : locaux agréables, bulles de confidentialité, aménagements en harmonie avec la stratégie de l'entreprise : le bureau du futur se réinvente complètement.

En savoir plus dans [cet article des Echos](#) du 7 juillet 2022

Bonnes vacances !

Que vos vacances vous emmènent loin ou non, profitez-bien de ces jours de repos bien mérités. 😊



N'hésitez pas à contacter nos représentants CFE-CGC :

[Niort](#)

[Le Mans](#)

[Levallois](#)

